

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-03

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 15
Procuration : 2

REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 08 janvier à 20 h 10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/01/2018

Date d'affichage : 04/01/2018

Présents : Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (2) : Raphaël GENZ et Michel ANDOLFO

Absents avec Procuration (2) : Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH et Michel ANDOLFO a donné procuration à Thierry TORRES

La séance est ouverte à 20 H 10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame Fanny KUHNT est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : MOTION DU SMDEA

Monsieur le Maire expose:

M. Torrès ayant procuration pour voter au nom de M. Andolfo, étant sorti de la salle du conseil, ne participe pas aux débats et au vote relatif à ce point.

Le SMDEA a transmis la motion adoptée en assemblée générale du 26 octobre 2017, concernant le désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales. En effet, l'Etat se désengage du financement de certaines politiques nationales comme les parcs nationaux, la biodiversité et l'Office National de la Chasse. Les réductions des budgets de l'agence de l'eau et les prélèvements de 66 millions d'euros constituent un véritable détournement du principe « l'eau paye l'eau ».

Ces prélèvements vont se traduire par une réduction des subventions relatives aux programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par l'utilisateur.

Lecture de la motion du SMDEA est faite par Monsieur le Maire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la motion du SMDEA contre la baisse de l'engagement financier de l'Etat.

A Serres Sur Arget, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification